

RESULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 15 MAI 2026

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2025, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes quitus total et sans réserve, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net 2025 est un bénéfice de 65 479 341,98 Dirhams, que le report à nouveau de 96 346 813,05 Dirhams et que la réserve facultative est de 20 000 000,00 Dirhams soit un cumul à affecter de 181 826 155,03 Dirhams.

Elle décide de l'affecter comme suit:

- Distribution de dividendes : 56 411 638,50 DH,
(soit un dividende ordinaire par action de 3,50 DH/action)
- Réserve facultative :20 000 000,00 DH,
- Report à nouveau 105 414 516,53DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 23 juin 2026 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à Un Million (1 000 000) DH le montant brut global des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2025 aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois années qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, en qualité de commissaire aux comptes le cabinet HDID & ASSOCIES représenté par Monsieur Mohamed HDID.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de six années qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, en qualité d'administrateurs Madame Maya BERRADA et Monsieur Chahine BERRADA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 325 348 actions représentant 70,27% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 325 348 voix
- Ont voté pour : 11 325 348 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0